

Mairie de Saint-Martin-Boulogne

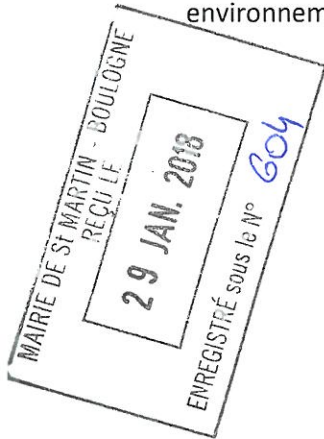
SOUS-PRÉFECTURE

25 JAN. 2018

DE BOULOGNE S/MER

ARRETE DU MAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2018

OBJET: Mise à disposition du public du projet de réalisation et de l'avis de l'autorité environnementale portant sur la ZAC Multisites de Saint Martin Boulogne.



Vu le Code de l'environnement,
Vu le dossier comprenant une étude d'impact concernant le projet de réalisation de la ZAC Multisites,
Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 18 juillet 2013
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18.12.2017 qui autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et définit les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact,

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une mise à disposition du public du 19.02.2018 au 20.03.2018 inclus, du dossier comprenant une étude d'impact concernant le projet de réalisation de la ZAC MULTISITES sur la Commune de Saint Martin Boulogne.

Article 2 : Le dossier mis à disposition comprendra :

- Une notice explicative relative au rappel des textes et des procédures
- Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC
- Le projet de Réalisation de la ZAC
- L'étude d'impact comprise dans le dossier de réalisation de la ZAC
- Un complément d'informations relatif à l'actualisation du programme de la ZAC
- L'avis de l'autorité environnementale
- Un registre destiné à recevoir les observations des publics.

Article 3 : Mesures de publicité,
15 jours avant le début de la mise à disposition, avis sera :

- Publié dans deux journaux locaux
- consultable sur le site internet de la Commune de Saint Martin Boulogne.
- Affiché en Mairie de Saint Martin Boulogne et à la maison de quartier d'Ostrohove
- Mis en ligne sur les panneaux d'informations électroniques implantés sur les divers axes de circulation.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 25 JAN. 2018

Toute correspondance doit être adressée *impersonnellement* à Monsieur le Maire

313, route de Saint-Omer - BP 912 - 62280 Saint-Martin-Boulogne

Tél. : 03 21 32 84 84 - Fax : 03 21 32 84 85

Mail : contact@ville-stmartinboulogne.fr - Site : www.saintmartinboulogne.fr

Article 4 : Consignation des observations

- Sur le registre ouvert mise à la disposition du public en Mairie (service urbanisme)
- Par courrier adressé à Monsieur le Maire de Saint Martin Boulogne
- A l'adresse mail suivante : contact@ville-stmartinboulogne.fr

Article 5 : Fin de la mise à disposition

A l'expiration du délai de mise à disposition, le registre sera clos par Monsieur le Maire de Saint Martin Boulogne

Article 6 : Un bilan de la concertation sera dressé dans un délai maximum de un mois. Il sera consultable en Mairie et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Article 6 : Monsieur le Maire de Saint Martin Boulogne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A ST MARTIN BOULOGNE, le 22.01.2018

Vu le DGS 

Vu le DST 




CHRISTIAN BALY
VICE PRESIDENT DE LA CAB
MAIRE DE ST MARTIN BOULOGNE

Transmis en sous préfecture de Boulogne,
Affiché en Mairie de Saint Martin Boulogne
Affiché à la Maison de quartier d'Ostrohove
et rendu exécutoire le :

25.01.2018

CHRISTIAN BALY
MAIRE DE ST MARTIN BOULOGNE



DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

25 JAN. 2018

